

Conditions Générales de Vente **applicables aux inscriptions à des cours dispensés sur le territoire français.**

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après "CGV") sont proposées par la société **École de Théâtre de Lyon**, société d'enseignement culturel spécialisée en Art Dramatique et Cinéma, S.A.R.L au capital de 8000 euros, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LYON sous le numéro 48 230 367.

Le siège social de l'Organisme est situé au 1 place Chardonnet 69001 LYON.

Les présentes Conditions Générales de Vente, ci-après dénommées CGV, sont conclues entre :

l'École de Théâtre de Lyon

Et :

- Toute personne physique, particulier ou professionnel, de droit privé ou de droit public souhaitant s'engager dans une ou plusieurs prestations fournies par l'École de Théâtre de Lyon, ci-après dénommée

le Stagiaire.

1. Application et opposabilité des CGV

Les présentes CGV s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation proposées par **l'École de Théâtre de Lyon**. Toute inscription à une formation implique l'acceptation sans réserve des CGV par **le Stagiaire**.

2. Offres et modalités d'inscription

Les formations proposées par l'École de Théâtre de Lyon sont décrites sur le site internet www.ecoledetheatredelyon.com ou dans la documentation commerciale. L'inscription devient effective après réception, par **l'École de Théâtre de Lyon**, du formulaire d'inscription signé et du règlement des frais d'inscription ou de tout document attestant d'une prise en charge par un tiers financeur.

2.1 La commande

Une fois la commande validée, le Stagiaire devra remplir ses coordonnées, ses modalités de paiement et enfin accepter les CGV, cette dernière étape formalisant le contrat de prestation entre **l'École de Théâtre de Lyon** et le Stagiaire.

L'École de Théâtre de Lyon accusera réception de la commande dès sa validation par l'envoi d'un courrier électronique.

Le contrat sera alors conclu à la date et l'heure de l'accusé de réception de la commande.

Un courrier électronique ultérieur précisera le lieu et l'heure de la convocation au stage.

3. Conditions de paiement et financement

Les prix des formations sont indiqués en euros et toutes taxes comprises. Le règlement peut être effectué par virement, chèque ou tout autre moyen convenu avec **l'École de Théâtre de Lyon**.

Les factures sont payables à réception ou, le cas échéant, selon l'échéancier convenu entre les parties, par chèque selon les modalités précisées dans le contrat de formation.

En cas de financement par un tiers (OPCO, CPF, etc.), **le Stagiaire** doit fournir les documents nécessaires au moins 30 jours avant le début de la formation. À défaut, il reste personnellement redevable du montant total.

Les prix des formations sont indiqués sur le bulletin d'inscription, la plaquette de présentation et sur le site internet de **l'École de Théâtre de Lyon**.

Toute année de formation commencée est due dans sa totalité.

4. Conditions d'annulation

Le Stagiaire peut demander l'annulation ou le report, sans frais, de sa participation à une Formation, si la demande formulée, par écrit, parvient à **l'École de Théâtre de Lyon** au moins 45 jours ouvrés avant la date de la Formation par lettre recommandée avec accusé de réception. L'annulation ou le report est effectif après confirmation par **l'École de Théâtre de Lyon** auprès du **Stagiaire**. En cas d'annulation de sa participation par **le Stagiaire** moins de 45 jours ouvrés avant la date de début de la Formation, la totalité du prix de l'année de Formation est due et **l'École de Théâtre de Lyon** facturera au Stagiaire la totalité du prix de l'année de Formation.

En cas d'absence du **Stagiaire** à la Formation, de retard, de participation partielle, d'abandon ou de cessation anticipée pour tout autre motif que la force majeure dûment reconnue, le Stagiaire sera redevable de l'intégralité du montant de sa Formation.

L'École de Théâtre de Lyon se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation en cas de force majeure ou d'inscriptions insuffisantes, en informant le Stagiaire dans les meilleurs délais.

L'École de Théâtre de Lyon se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit, d'exclure à tout moment, tout Stagiaire dont le comportement gênerait le bon déroulement des cours et/ou manquerait gravement au règlement intérieur.

Paraphes stagiaire et financeur :

4.1 Droit de rétractation

Par dérogation à la Loi n°2014-344 du 17 mars 2014 - art. 9 (V) du Code Français de la Consommation et pour tout nouveau contrat souscrit, l'**École de Théâtre de Lyon** accorde au Stagiaire un droit de rétractation de 14 (quatorze) jours francs à compter de la date de l'accusé de réception de la commande par email, et donne droit pour le Stagiaire au remboursement des sommes déjà versées, excepté les frais de droit de réservation, dans les meilleurs délais et au plus tard 14 (quatorze) jours après la date à laquelle le Stagiaire a exercé son droit de rétractation. Pendant ce délai, le Stagiaire pourra demander le remboursement sans avoir à justifier de motifs, ni à payer de pénalité. La rétractation peut se faire moyennant envoi du formulaire de rétractation, fourni en même temps que le formulaire d'inscription. Dans ce cas, l'**École de Théâtre de Lyon** adressera sans délai un accusé de réception de la rétractation par courriel. La rétractation peut également se faire par l'intermédiaire d'une déclaration dénuée d'ambiguïté par e-mail (en reprenant les mentions figurant sur le formulaire de rétractation susmentionné).

Toute demande de rétractation qui ne respecterait pas le délai légal ou les formalités de l'alinéa précédent ne sera pas prise en considération.

4.2 Moyens du remboursement

L'ÉCOLE DE THÉÂTRE DE LYON remboursera par virement ou chèque. Le remboursement sera effectif au plus tard dans les 30 (trente) jours à compter du jour où l'ÉCOLE DE THÉÂTRE DE LYON est informée de la décision de rétractation du présent contrat par le Stagiaire. Le montant de l'acompte / droit de réservation sera retenu, en compensation, cet acompte étant une garantie, d'une part, pour le Stagiaire d'avoir sa place réservée, et, d'autre part, pour l'École de Théâtre de Lyon de ne pas perdre des stagiaires, dans la mesure où seul un petit nombre de candidats est admis à s'inscrire dans le cursus de l'ÉCOLE DE THÉÂTRE DE LYON.

4.3 Signature et preuves

Dans tous les cas, la validation finale de la commande vaudra exigibilité des sommes indiquées figurant sur le formulaire d'inscription. Cette validation vaut signature et acceptation expresse.

Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques de l'ÉCOLE DE THÉÂTRE DE LYON et de ses partenaires dans des conditions raisonnables de sécurité, seront considérés comme des preuves des communications, des commandes et des paiements intervenus entre les parties.

5. Caractéristiques du ou des modules de formation

Pour que la qualité de la Formation soit optimale, un nombre minimum et un nombre maximum de participants sont définis pour chaque Formation.

L'École de Théâtre de Lyon s'engage à ne pas dépasser le nombre prévu.

La durée de formation est donnée à titre indicatif.

L'École de Théâtre de Lyon se réserve la faculté de modifier le ou les modules de formation proposés.

L'École de Théâtre de Lyon ne saurait être tenue responsable d'une quelconque erreur ou oubli constaté dans la documentation remise au Stagiaire, cette dernière devant être considérée comme un support qui ne saurait être considéré comme un manuel pratique ou un document officiel explicitant la réglementation applicable. Par ailleurs, il est rappelé que les annexes documentaires fournies complètent la Formation et n'engagent en aucun cas l'École de Théâtre de Lyon sur leur exhaustivité. Il est précisé en tant que de besoin que l'École de Théâtre de Lyon n'est pas tenue d'assurer une quelconque mise à jour de la Documentation postérieurement à la Formation.

5.1 Annulation, modifications ou report des formations par l'École de Théâtre de Lyon

L'École de Théâtre de Lyon se réserve le droit de remplacer un Formateur défaillant par une personne aux compétences techniques équivalentes ou à son choix, et/ou s'engage à reporter la Formation dans les meilleurs délais.

Lorsque le report de la Formation à une date ultérieure n'est pas possible et qu'aucune autre session n'est programmée, l'École de Théâtre de Lyon procède au remboursement de la totalité du prix de la Formation à l'exclusion de tout autre coût.

L'École de Théâtre de Lyon se réserve la possibilité, le cas échéant de substituer une séance de formation en présentiel en une séance de formation en distanciel.

L'École de Théâtre de Lyon peut être contrainte d'annuler une Formation pour cas de force majeure, tels que définis par le Code civil, et s'engage à organiser une nouvelle session de Formation dans les meilleurs délais lorsque les effets de la force majeure auront cessé.

Paraphes stagiaire et financeur :

6. Obligation

6.1 De loyauté

Le Stagiaire s'interdit d'avoir des relations professionnelles avec les formateurs et ou animateurs de l'École de Théâtre de Lyon dans les 12 mois suivants la formation sauf avis contraire de l'École de Théâtre de Lyon. A défaut de respecter cet engagement, le Stagiaire devra verser à l'École de Théâtre de Lyon une clause pénale d'un montant égal à 50% de la prestation réalisée avec le formateur.

6.2 Du Stagiaire

Le Stagiaire s'oblige à se conformer aux prérequis exigés par la formation que le Stagiaire voudrait suivre.

Le Stagiaire s'astreint de signer les feuilles d'émargement par demi-journée.

6.3 Propriété intellectuelle

L'École de Théâtre de Lyon est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'elle propose à ses Stagiaires. A cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale) utilisés par l'École de Théâtre de Lyon pour assurer les formations, demeurent la propriété exclusive de l'École de Théâtre de Lyon.

A ce titre ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée au Stagiaire sans accord exprès de l'École de Théâtre de Lyon. En particulier, le Stagiaire s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L. 122-4 et L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée.

Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations en ce compris, les module(s) E-Learning, ainsi que des bases de données de l'École de Théâtre de Lyon, sont strictement interdites, et ce quels que soient les procédés et les supports utilisés. En contrepartie du paiement du prix correspondant, les modules de la formation font l'objet d'un droit d'utilisation personnel, non cessible et non exclusif.

En tout état de cause, l'École de Théâtre de Lyon demeure propriétaire de ses outils, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution de ses prestations.

6.4 Confidentialité

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelle que nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par l'École de Théâtre de Lyon au Stagiaire. L'École de Théâtre de Lyon s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que ses éventuelles sociétés affiliées, partenaires ou fournisseurs, les informations transmises par le Stagiaire, y compris les informations concernant les Utilisateurs.

6.5 Communication

Le Stagiaire accepte d'être cité par l'École de Théâtre de Lyon dans ses offres de services, aux frais de l'École de Théâtre de Lyon. L'École de Théâtre de Lyon peut mentionner le nom du Stagiaire, ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, objet du contrat, dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle notamment sur son site internet, entretiens avec des tiers, communications à son personnel, documents internes de gestion prévisionnelle, rapport annuel aux actionnaires, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

Le Stagiaire accepte d'être photographié, filmé à des fins pédagogiques et/ou commerciales.

Dans le cas où le Stagiaire ne souhaiterait être ni filmé ni photographié, celui-ci a la possibilité d'indiquer ou de modifier son choix en contactant l'administration de l'École de Théâtre de Lyon par mail.

7. Protection des données à caractère personnel du Stagiaire

L'accès aux données personnelles est strictement limité aux employés et préposés de l'École de Théâtre de Lyon, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à l'École de Théâtre de Lyon par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées nécessaires à la gestion de la commande, sans qu'une autorisation du Stagiaire ne soit nécessaire. Il est précisé que, dans le cadre de l'exécution de leurs prestations, les tiers n'ont qu'un accès limité aux données et ont une obligation contractuelle de les utiliser en conformité avec les dispositions de la législation applicable en matière de protection des données personnelles. En dehors des cas énoncés ci-dessus, l'École de Théâtre de Lyon s'engage à ne pas vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers aux données sans consentement préalable du Stagiaire, à moins d'y être contraints en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc.).

Dans le cas où le Stagiaire ne souhaiterait pas/plus recevoir des messages promotionnels et invitations via courriers électroniques, messages SMS, appels téléphoniques et courriers postaux, celui-ci a la possibilité d'indiquer son choix lors de la finalisation de sa commande, de modifier son choix en contactant l'École de Théâtre de Lyon dans les conditions évoquées ci-avant ou en utilisant les liens de désinscription prévus dans les messages. Ce droit vaut également pour les personnes dont les données (notamment leur identité et leurs coordonnées) auraient été transmises, avec leur autorisation, à l'École de Théâtre de Lyon par des tiers, à des fins de prospection commerciale.

Pour toute information complémentaire ou réclamation, le Stagiaire peut contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (plus d'informations sur www.cnil.fr).

Paraphes stagiaire et financeur :

8. Responsabilité

Le Stagiaire est seul responsable du choix de la formation fournie par l'École de Théâtre de Lyon.

La responsabilité de l'École de Théâtre de Lyon ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée et sera limitée aux préjudices directs subis par le Stagiaire, à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit. En tout état de cause, au cas où la responsabilité de l'École de Théâtre de Lyon serait retenue, le montant total de toutes sommes mises à la charge de l'École de Théâtre de Lyon ne pourra excéder le montant total du prix payé par le Stagiaire au titre de la Formation concernée.

9. Divers

9.1 Si l'une quelconque des clauses des CGV était déclarée nulle, elle serait réputée non écrite mais n'entraînerait pas la nullité ni des présentes CGV ni de la Formation concernée.

9.2 Le fait de ne pas revendiquer l'application de l'une des dispositions des CGV ou d'acquiescer à son inexécution, de manière permanente ou temporaire, ne peut être interprété comme valant renonciation à son application.

9.3 Le Stagiaire s'engage à considérer comme strictement confidentiel et s'interdit de divulguer, toute information, document, donnée ou concept, dont il pourrait avoir connaissance dans le cadre de la Formation.

9.4 Dans le cadre de l'exécution des présentes, les Parties exercent et exerceront leurs activités de manière indépendante sans que, notamment, cela puisse être interprété comme créant entre elles un lien de subordination ou une société de fait.

9.5 Le Stagiaire renonce au bénéfice des articles 1221 (exécution forcée), 1222 (exécution par un tiers) et 1223 (réduction du prix) du Code civil.

9.6 Le Stagiaire ne pourra intenter aucune action, quels qu'en soient la nature ou le fondement, plus d'un an après la survenance de son fait générateur.

9.7 Les présentes CGV sont régies par le droit français. En cas d'échec d'une procédure amiable, le stagiaire peut contacter le conciliateur de justice pour tout litige découlant des présentes CGV. Et si aucune entente n'a été possible après cette démarche, le litige sera de la compétence exclusive des tribunaux de Lyon.

10. Acceptation du stagiaire

Les présentes CGV sont expressément agréées et acceptées par le Stagiaire et ses répondants financiers, qui déclarent et reconnaissent en avoir une parfaite connaissance, et renoncent, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire.

Fait à, Le

Nom et Prénom du stagiaire + Signature
Précédés de la mention "Lu et approuvé"

Noms et prénoms + Signatures des répondants financiers
Précédés de la mention "Lu et approuvé"